30e ANNEE N° 2426 PARAIT LE SAMEDI 28 MARS 1914

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, *Rue Droite* 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0 20

Commerciales (la ligne).....0.15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Les Intérêts Economiques Régionaux

On pouvait lire, il y a quelque temps, dans les journaux, un appel adressé par M. Petit Dutaillis, Recteur de l'Université de Grenoble, aux industriels de France. Il leur rappelait l'existence à l'Université de Grenoble d'un Institut d'électro-chimie et d'électro-métallurgie ; il mettait en lumière la place que ces deux sciences sont entrain de prendre dans la production industrielle et spécialement dans le développement de la région des Alpes ; il rappelait que Grenoble est devenue la capitale de la houille blanche pour nos Alpes françaises, qu'elle a créé à son Université un enseignement destiné à former des ingénieurs et des conducteurs de travaux pour les usines naissantes ; mais il avouait que le budget de l'Université n'était pas suffisant pour faire les frais des nouveaux laboratoires. Il faisait donc appel à tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'électro-chimie et de l'électro-métallurgie et leur demandait les 50.000 francs dont il avait besoin.

« Cinquante mille francs, dira t on ? Comment, sur un budget de quatre milliards, l'Etat ne peut-il trouver cinquante mille fr. pour une œuvre d'une aussi indiscutable utilité ?

Mais c'est qu'après avoir trouvé les crédits pour Grenoble, il en faudra d'autres pour Toulouse qui veut devenir la capitale de la houille blanche des Pyrénées, puis pour les Universités de Lille et de Nancy, qui elles aussi créent des Instituts spéciaux, puis pour les autres. Rien ne se fait, rien ne se crée aujourd'hui en France sans invoquer le secours et l'appui de l'Etat. La centralisation est entrée si bien dans les mœurs, quelque mal qu'on en dise, que toutes les œuvres, toutes les institutions de tous les points du territoire viennent puiser leurs ressources dans le budget. Comment s'étonner dans ces conditions qu'il ne puisse suffire à tout, quand même il atteindrait les chiffres les plus fantastiques.

Il faudrait pourtant distinguer entre les dépenses d'intérêt général, national, qui incombent vraiment à l'Etat souverain, auxquelles le budget national doit subvenir — et d'autre part, les dépenses d'intérêt surtout régional, auxquelles la région devrait être mise en état de suffire.

Au lieu de gémir sur l'insuffisance d'un budget qui ne peut fournir cinquante mille francs à une Université de province, il faudrait hâter la réforme administrative qui rendrait la vie et la prospérité, non seulement à nos Universités, mais aux autres institutions régionales.

Supposez que la région de Grenoble soit constituée, qu'elle jouisse d'une certaine autonomie administrative et financière qui ait des ressources, des crédits à sa disposition pour des œuvres d'intérêt régional, et voilà l'Institution polytechnique de l'Université sauvée. Et il en serait de même à Toulouse, à Nancy, à Lille, à Bordeaux.

Organisons nos régions, décentralisons, voilà le remède efficace.

ASSISTANCE PUBLIQUE EN ALGÉRIE

Concours d'admission à l'emploi de Commis d'assistance

Un concours pour dix places de Commis des Services d'Assistance de l'Algérie aura lieu le 15 Mai prochain au siège de chaque préfecture.

Un cinquième des places sont réservées aux anciens sous officiers agréés par le Gouverneur général de l'Algérie, comptant au moins dix années de services militaires et qui ont obtenu au concours le minimum des points exigés pour l'admission.

En dehors des anciens sous officiers remplissant les conditions ci-dessus et pour lesquels aucun titre universitaire n'est exigé, nul ne peut se présenter au concours s'il ne justifie de la possession de l'un des certificats ci-après : brevet élémentaire ; certificat d'études primaires supérieures ; certificat de capacité en droit ; certificat d'études secondaires du premier degré ; certificat d'études de législation algérienne, de droit musulman et de coutumes indigènes ; première partie du baccalauréat.

Le programme des épreuves comprend : une composition comportant l'établissement d'un tableau, des problèmes d'arithmétique, de géométrie et d'algèbre élémentaires, une composition française sur des notions d'assistance.

Pour tous renseignements s'adresser, soit à la Direction de l'intérieur au gouvernement général de l'Algérie, soit à la Préfecture de chaque département, soit à l'Office du Gouvernement général de l'Algérie à Paris.

La liste des candidats sera close le 15 avril.

UN PEU D'HISTOIRE

LE PAYSAN et LA RÉPUBLIQUE

Ce qu'elle a fait pour lui, Ce qu'il peut attendre d'elle

Pour aimer la République, la République de réformes démocratiques, de justice fiscale, de progrès social, le paysan n'a pas grand chose à faire : il n'a qu'à réfléchir un peu, qu'à regarder autour de lui, qu'à apprendre à la fois ce qu'elle a fait pour lui et ce qu'il peut attendre d'elle.

Il verra que son intérêt est d'accord avec ses convictions et que nul gouvernement n'a fait autant pour le paysan que l'Etat républicain.

D'ailleurs, quand on a envisagé la question, cela semble tout naturel.

La France, aujourd'hui encore, est, avant tout une nation de paysans. Et de tous nos régimes, c'est la seule République qui ait bien compris cette vérité profonde :

89 en donnant au paysan les droits de l'homme.

1848 en donnant au paysan le droit de vote ;

La 3me République en lui apportant le principe fécond de la coopération agricole et le grand espoir de la justice fiscale, que le parti radical, malgré les terribles attaques de tous les privilégiés, s'est toujours honoré d'inscrire en tête de son programme.

Un rapide regard sur le passé, va nous permettre de compter ensemble tout ce que le paysan doit à la République, tout ce qu'il doit craindre encore de régimes qui, sous un faux nom ou sous un autre, ne sont qu'une royauté masquée. Et ce ne sont pas là des mots et des discours. Ce sont des faits, ce sont des chiffres. Tout homme sans parti-pris ne peut pas ne pas reconnaître que pour le paysan, aimer la République, c'est aimer ceux qui l'ont affranchi et défendu, et qu'aimer la République radicale, c'est choisir la forme la plus claire, la seule logique de l'état républicain.

Mais si nos deux premières Républiques, 1789 et 1848 ont fait du paysan un homme, un citoyen, la tâche de la République de 1914 est encore lourde et vaste.

Le paysan reste écrasé sous les conditions économiques nouvelles qu'a créées l'industrialisme moderne.

C'est pour défendre le petit propriétaire contre ces droits féodaux d'un nouveau genre, qu'est né l'effort fécond de toutes une série de lois récentes en faveur du bien de famille insaisissable, des syndicats, mutualités et banques agricoles, lois qui assureront au paysan ce droit à la vie que nos deux premières révolutions lui ont donné.

Le Paysan sous les Rois

On sait en effet, dès l'école combien peu le sort du paysan était enviable sous l'Ancien Régime, de quels impôts il était écrasé.

Rappelons-les seulement, la série en vaut la peine :

Sous Louis XIV, et jusqu'à la Révolution le paysan paye :

A la commune : Les gages du subdélégué, du syndic du magister, du collecteur ; l'entretien de l'église ; les procès communaux.

Au Seigneur : Le cens annuel ; les corvées ; la taille ; les droits de banalité, de chasse, de pêche, etc. ; l'ost ; la chevauchée ; les droits de prise, gîte et pourvoirie.

Au Curé : La dîme ; les bénédictions ; sacrements, etc. ; les droits d'annate ou d'actes.

Au Roi : La taille ; la capitation ; le dixième ; tous les impôts indirects ; les prestations.

Il n'en faut pas plus pour comprendre avec quel enthousiasme les paysans de 1789 accueillirent la Révolution libératrice.

La Révolution et la propriété paysanne.

Tout le monde, bien entendu, sait ce que fut la première révolution. Mais une chose qu'il faut bien faire ressortir, c'est qu'elle donne au paysan la *propriété réelle* de ce qu'il avait, et par la vente des *biens nationaux*, lui permet d'accroître son bien.

Sous l'Ancien Régime, le Roi était considéré comme propriétaire idéal de tout le royaume, sans compter les Seigneurs qui semblaient tenir leur bien par fief et complaisance royale. C'est à dire que le paysan, même s'il arrivait sans la grêle des impôts à garder un petit bien qui soit à lui, n'en avait que la propriété précaire, soumise au bon plaisir du seigneur, du prêtre et du roi, en face de qui ne s'était pas encore dressé la loi, expression de la volonté nationale.

C'est pourquoi la Déclaration des Droits de l'Homme insiste tellement sur le caractère imprescriptible et sacré de la propriété. Une telle déclaration était bien alors révolutionnaire, puisqu'il n'y avait pas de propriété qui soit au-dessus de l'arbitraire royal. Sur ce point, le décret du 4 août 1789 est précieux à rappeler car c'est la chute véritable de la petite propriété moderne :

L'Assemblée nationale détruit entièrement le régime féodal et décrète que tous les droits et devoirs tant féodaux que censuels, ceux qui tiennent à la main-morte réelle ou personnelle et à la servitude personnelle sont abolis.

Ce qui fait qu'enfin 4 millions de paysans, propriétaires de 12 millions d'hectares 1/4 du sol cultivable sentaient leur condition affermie, leur avenir rendu plus stable, leur labeur devenu réel et fécond.

Pendant un demi siècle environ, le paysan, enrichi en outre par le morcellement et la vente des anciens biens féodaux et religieux, allait pour ainsi dire digérer ce vaste festin, mettre en valeur son nouvel empire, presqu'au jour où les fautes graves du second empire devaient précipiter cette catastrophe économique qui fut si ruineuse pour l'industrie rurale et dont la République de 1875 supporta d'abord les premiers contre coups.

Nous étudierons plus loin, avec des documents irréfutables, comment le gouvernement impérial, par son impéritie et sa faiblesse, prépara, dès 1860, la crise agricole qui devait éclater au lendemain de 1870.

Cinquante ans d'histoire.

Mais il convient auparavant de souligner à grands traits cette période, doublement néfaste pour le paysan que fut l'empire qui lui prit son sang et la Restauration qui lui ravit ses libertés. Qu'ont fait Bonaparte, Louis XVIII, Charles X pour le paysan ? Une seule chose ; *ils n'ont pas osé* lui ôter cette liberté *naturelle* que 1789 lui avait rendue. Ils n'ont pas osé rapporter la vente des Biens nationaux, vente que sanctionna définitivement et par force, la loi dite « du milliard des émigrés », qui rassurait définitivement les possesseurs de biens (à leurs frais, bien entendu).

D'ailleurs, ce n'est pas le tableau de ce que l'on a fait *pour* le paysan, à cette époque, qu'il conviendrait de dresser, mais le tableau de ce que l'on a fait *contre* lui. Et ceci dépasserait notre cadre.

Notons seulement que le paysan ne pouvait même pas faire valoir ses droits.

En effet, seuls les gros propriétaires avaient droit de suffrage, la grande masse des laboureurs en était réduite à un véritable état de servage politique et n'avait même plus, comme au Moyen Age, de grand seigneur pour protéger les humbles vassaux qui fournissaient ses revenus.

Aussi 1848 fut il accueilli dans les campagnes avec une véritable allégresse et un peu partout, dans les villages, on planta l'arbre de la liberté.

Le pauvre arbre n'eut guère le temps de pousser beaucoup de feuilles. Car Napoléon III survint et confisqua à son profit les libertés à peine nées.

Et c'est sur cette période qui va de 1850 à 1870 qu'il convient d'insister particulièrement.

L'équivoque grave.

Il faut bien l'avouer en effet, Napoléon se maintint grâce à l'appui des campagnes. Il bénéficia de circonstances dont il n'était point responsable, mais dont le bénéfice lui échut.

Notre production était alors considérable (nous noterons plus loin quelques chiffres), mais le pays était alors placé sous un régime protectionnite.

Surtout, les nations qui, aujourd'hui, luttent sur le terrain économique, n'avaient pas encore développé leur production et leur commerce.

La Russie, encore inconnue, l'Amérique à peine organisée en proie à des guerres terribles, ne venaient, par leurs apports, troubler notre marché, l'Italie et l'Espagne ne nous inondaient pas encore de leurs vins.

En supposant même que ces pays eussent été surproducteurs, l'insuffisance des moyens de communication chez nous, l'absence presque complète de ces mêmes moyens, chez eux, eussent constitué un obstacle sérieux à leur écoulement en dehors, très loin de leur centre de production.

Bref, à cette époque, l'agriculteur, c'est un fait, était *matériellement* heureux. Mais l'Empire n'y était pour rien.

Quelquefois, dans les campagnes, on dit en plaisantant :

— La récolte sera bonne cette année, tant mieux pour le "ministère".

Cette plaisanterie fut une vérité sous l'Empire.

Car si les récoltes étaient bonnes, si leur vente était facile et rémunératrice, s'il n'avait pas encore à craindre la concurrence étrangère qui avilit les cours, le paysan — et ce n'est pas le moindre des cadeaux que lui ait fait plus tard, la République — le paysan ne possédait au point de vue social que des libertés très restreintes : l'école, il ne la fréquentait point parce que trop onéreuse ; les journaux, il ne les lisait pas, parce que trop coûteux et sans indépendance. Et d'ailleurs, que pouvaient tenter les hommes de courage, quand, dans leur propre village, le maire n'était point l'élu de ses administrés, mais un agent du pouvoir central, nommé pour conduire la commune et ses habitants selon les volontés du gouvernement ?

Aussi, allons-nous établir par des chiffres et des statistiques les conditions de cette prospérité, et montrer ensuite comment la transformation brusque des méthodes culturales et l'abrogation inopportune des grandes lois douanières firent germer, sous l'Empire, la crise dont la troisième République supporta tout le poids avant d'être parvenue à la réparer.

Il nous restera alors à étudier les mesures prises par le régime actuel pour protéger le paysan et les innovations les plus récentes telles que l'application du fécond principe coopératif à la petite industrie rurale.

(A suivre).

© VILLE DE SISTERON

SOCIÉTÉ SCOLAIRE
de
Secours Mutuels et de Retraites
de Sisteron Noyers

Extrait du compte-rendu de la marche de la Société pendant l'année 1913

La Mutualité scolaire de Sisteron-Noyers est approuvée par arrêté ministériel en date du 18 Novembre 1902.

Elle a pour but principal :

1· De venir en aide aux Sociétaires malades au moyen d'une indemnité payée aux parents pendant le temps de la maladie de leurs enfants.

2· D'établir au profit de chacun d'eux les premiers éléments d'un Livret personnel de retraite pour la vieillesse à capital réservé.

La Société se compose de membres participants des deux sexes recevant ou ayant reçu l'instruction dans une école publique des cantons de Sisteron et de Noyers et de membres honoraires.

La cotisation annuelle des membres participants est de 5 fr. 20.

Le nombre de membres participants au 31 décembre 1913 est de 292.

Les recettes de l'année s'élèvent à la somme totale de. . . .	1.703 30
Les dépenses à la somme totale de	295 50
Reste en caisse à la fin de l'année 1913.	1 407 80

Un versement de 4 francs va être effectué sur chacun des Livrets de la Caisse Nationale des Retraites des Sociétaires en règle au 31 Décembre 1913. Cette opération nécessitera l'emploi d'une somme de 1 200 fr. L'encaisse disponible étant de 1.407 80 il y aura lieu de reporter à l'année 1914 un reliquat de la somme de 207 fr. 80.

Une subvention de l'Etat a été accordée à la Société en 1913. Elle a été répartie entre les Sociétaires titulaires d'un Livret de retraite au 31 décembre 1912 (Soit 2 francs par Livret).

Nous ne saurions trop engager les parents dont les enfants ne sont pas encore affiliés à cette excellente Société à en demander l'inscription à M. le Directeur de l'école primaire de leur commune qui leur donnera toutes les instructions et les renseignements nécessaires.

Le Conseil d'Administration.

P. S. — Les Sociétaires qui ont cessé leurs versements sont priés de vouloir bien retirer leurs Livrets de la Caisse Nationale des Retraites qui sont déposés au Siège de la Société (Ecole de garçons à Sisteron).

LES
Fêtes de la Mi-Carême

En raison de l'inclémence de la température les fêtes de la Mi-Carême n'ont pas obtenu le succès espéré et malgré le soin avec lequel avait été préparée l'organisation, la pluie provoqua le désastre.

Tout d'abord renvoyé. devant une pluie persistante, une accalmie survenant vers trois heures put permettre au Corso de sortir, parmi une boue gluante, devant laquelle d'intrépides groupes ne reculèrent pas.

Ces circonstances coûtèrent le succès de la fête et il est fort regrettable de voir réduire à néant les efforts consentis et les sacrifices imposés par le Comité qui, devant cet état de choses, ne put rémédier à ce cas de force majeure détruisant tout d'un coup le résultat espéré.

Plusieurs chars et groupes n ayant pu sortir dimanche, le Comité a décidé d'organiser, demain dimanche un défilé où prendront part de nombreux adhérents.

L'itinéraire suivi sera le même que pour le Corso et les tambours et clairons prêteront leur concours.

Espérons que le temps sera plus clément et viendra favoriser cette sortie supplémentaire des fêtes de la Mi-Carême.

Le bal qui devait avoir lieu à la Saunerie et qui ne put avoir lieu, sera donné demain dimanche à 10 heures du soir après la retraite aux flambeaux par les tambours et clairons.

LISTE DES PRIX

Les Mousquetaires (cavaliers), et l'Avant-Garde Sisteronnaise (tambours et clairons), hors concours ; La Course du Progrès (cyclistes), 15 fr. ; Les Fees Glycines (groupe), 20 fr. ; L'Harmonie des Cœurs en silence (groupe), 45 fr ; Les Deux Roses (voiturettes), 20 fr. ; Départ d'un Cycliste (isolé), 2 fr. ; Fanfare Volonnaise, hors concours ; Pierrots et Colombines (voiturette), 45 fr. ; Tango des Nègres (groupe), 60 fr. ; Maman me laisse sortir seul (isolé), 2 fr. ; Fleurs de Printemps (automobile), 30 fr. ; Corbeille Fleurie (landau), hors concours ; Poissonnières Marseillaises (groupe), 15 fr. ; Palette enchantée (grand char), 35 fr. ; Photographe amateur groupe), 10 fr. ; Vélo-Torpille (isolé), 5 fr. ; Panouillard en Exploration (voiturette), 10 fr ; Sa Majesté Tango 1·· (grand char).

Une deuxième sortie de la cavalcade aura lieu Dimanche prochain, à laquelle prendront part les groupes et chars non sortis dimanche dernier.

Le Comité informe le public que la Tombola sera tirée dimanche soir à 6 heures à la nouvelle Mairie.

SUITES DE BRONCHITES

Les bronchites récidivent chaque année aux mêmes époques et finissent par prendre la forme chronique et catarrhale. On tousse, on crache sans cesse et la congestion des voix respiratoires produit l'essoufflement et l'oppression Il faut, dans ce cas, employer la Poudre Louis Legras ; la toux, l'expectoration exagérée, l'oppression céderont rapidement à l'emploi de ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900 Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr 10 adressé à Louis Legras, 139, Boul. Magenta, à Paris.

Les Elections législatives

Elles auront lieu le 26 Avril

Les élections législatives restent fixées au 26 Avril. Contrairement à des bruits tendancieux et intéressés, aucune modification ne sera apportée à la décision précédente prise par le Conseil des ministres.

Il est même très probable que le décret de convocation des électeurs paraîtra prochainement.

Chronique Locale

SISTERON

M. Raoul Anglès vient de recevoir la lettre suivante de M. le Ministre de la Guerre, au sujet d'une demande formulée par la ville de Sisteron en vue d'obtenir un abonnement à taux réduit pour le paiement des frais de casernement de sa garnison :

MINISTERE de la GUERRE — *Cabinet* du Ministre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 20 Mars 1914.

Monsieur,

« Par lettre du 5 Mars courant, vous avez appelé mon attention sur la demande formulée par la Ville de Sisteron en vue d'obtenir un abonnement à taux réduit pour le paiement de ses frais de casernement.

« J'ai l'honneur de vous informer que c'est à M. le Ministre de l'Intérieur qu'il appartient, après avoir pris l'avis des Administrations des Finances et de la Guerre, de statuer sur les propositions relatives à des dégrèvements pour frais de casernement présentées par les municipalités.

« En la circonstance. l'Administration de la Guerre, dans les avis qui lui ont été demandés au sujet de la faveur sollicitée par la Ville considérée, s'est montrée favorable à la demande de la municipalité en raison de la composition particulière de la garnison.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. »

Pour le Ministre et par son ordre :
Le Chef Adjoint du Cabinet,
I. MARTINIE.

ETAT-CIVIL
du 21 au 28 mars 1914

NAISSANCE

Moullet Robert Léon Emile, quartier d'aco de-catin.

Rullan André Michel Léon. rue Mercerie.

Bernard Jeanne Henriette-Marie, grande place.

MARIAGE

DÉCÈS

Néant.

LA MOTTE DU CAIRE

Notre grand confrère *le Petit Provençal*, a publié dans son numéro de dimanche dernier, une lettre de M. Martial Massot, Conseiller général, radical-socialiste de la Motte-du-Caire, annonçant qu'il ne sera pas candidat aux élections législatives de 1914.

Voici le texte de cette déclaration :

« Désireux de faire l'union et de réaliser « l'entente cordiale et locale sur le nom d'un « candidat républicain et bas alpin, je ne « me présenterai pas aux prochaines élec- « tions législatives du 26 Avril 1914 dans « l'arrondissement de Sisteron, malgré de « nombreuses sollicitations venues de tous « côtés.

« Ennemi du cumul je tiens à me consacrer « uniquement à mon mandat de conseiller « général pour continuer à défendre, comme « par le passé, les intérêts qui m'ont été « confiés, et justifier la confiance de mes « fidèles électeurs du canton de La Motte.

« J'estime, du reste, que le citoyen Raoul « Anglès, enfant du pays, peut rendre plus « de services que moi à la démocratie et à « notre région.

« Merci à tous ceux qui m'auraient prêté « leur concours et ensemble faisons des « vœux pour une campagne électorale digne « comme il convient, — courtoise entre les « candidats comme entre les électeurs — « sans injures ni violences d'aucune sorte.

« Vive la République démocratique et so- « ciale ! »

MARTIAL MASSOT.
Conseiller général de La Motte-du-Caire.

Aux changements de saisons, pour vous bien porter, faites une cure dépurative avec les Pilules Suisses.

LA JOIE DU FOYER
Journal familial, Amusant et d'Utilité pratique
demande collaborateurs et correspondants sérieux. Bonne rétribution, carte de presse et nombreux avantages
Ecrire à la Direction
29, Rue de Bellefond, PARIS

MESDAMES pour *Douleurs, Irrégularités Suppressions* ou tout RETARD DES EPOQUES adressez-vous de préférence *à un pharmacien* qui vous indiquera un produit sérieux et efficace. Ecrire en confiance LACROIX pharmacien-spécialiste, Lille (Nord), qui vous enverra tous renseignements.

UN PRÊTRE envoie gratuitement méthode pour guérir ulcères variqueux, plaies des jambes, eczémas, toutes maladies de la peau et du cuir chevelu, maladies nerveuses : épilepsie, neurasthénie, maladies de l'estomac, des poumons, rhumatismes, troubles du retour d'âge, hémorroïdes, constipation, diabète, albumine. — Ecrire à M. l'abbé Lauret, curé d'Ervauville (Loiret). Timbre préponse.

Courrier de la Mode

Nous allons toutes devenir de *grandes fillettes !* je parle pour celles qui sont jeunes et peuvent supporter sans ridicule l'écourté qu'on veut lancer pour nos tailleurs et trotteurs matinaux, écourté qui ne devra pas dépasser la cheville. C'est pimpant et seyant comme tout pour celles dont l'allure souple et gracieuse s'harmonise avec cette jeunesse. Mais prenez bien garde, chères amies lectrices, de ne pas vous laisser tenter par cette nouvelle mode si, même toute jeune, vous possédez des formes un peu accusées que cette façon soulignerait d'une manière peu gracieuse à l'œil — allongez un peu les jupes et les vestes et choisissez alors pour vos costumes les mille raies ou les pékinés qui affinent la silhouette en lui donnant toute la minceur demandée par la mode actuelle et par celle ci plus que par tout autre.

Le gilet Louis XV avec ou sans poches mais très long sera le triomphateur sur ces costumes qu'il égaiera de ses tons clairs — le gilet d'homme actuel croisé avec deux pointes allongées lui fera concurrence.

— Maintenant en dehors du tailleur nous n'imaginons plus guère une toilette quelconque n'ayant pas un léger mouvement de *draperie* si léger soit-il, nous ne nous figurerions pas être habillées autrement tant la silhouette *unie* que nous déclarions « sublime » il y a deux ans nous semblerait aujourd'hui nue et mesquine si nous n'y ajoutions *au moins* les plis de quelque léger voilage — il nous faut *étoffer* quelque peu ce fourreau révélateur que nous déclarions la suprême élégance jamais c'est la loi naturelle en toutes choses que ce qui plût hier doive déplaire demain.

— Voici maintenant que jalouses de nos frères et de nos maris se prélassant le matin ou le soir dans le laisser aller du pyjama nous voulons leur prendre ce costume d'intérieur et beaucoup d'élégantes trouvent ce large pantalon et cet ample veston plus commode que le classique peignoir. Est-ce joli ? peut-être, mais bien peu féminin à mon avis et pratique, peut-être, pour celles qui sont obligées de mettre la « main à la pâte » je ne le conseillerai jamais à celles qui peuvent se passer de revêtir un costume si peu en rapport avec nos grâces féminines, restons femmes, mes sœurs, en tout et pour tout, nous y gagnerons toujours plus qu'à vouloir ravir au sexe fort ses droits, ses devoirs... et ses modes.

Deux formes nouvelles de jupes sont à citer pour les nouveautés printanières, la jupe « soubrette » courte et légèrement soulevée derrière, nous donnant l'allure dégagée de l'accorte servante de Molière — et la jupe « zouave » très ample de la taille au genou et très resserrée du bas où elle est ordinairement maintenue dans une entrave plus ou moins haute. Ceci dit pour celles qui désirent connaître les dernières nouveautés parues sans toutefois les engager à les imiter trop servilement.

Pour tous renseignements sur tous sujets, mode, littérature, art, commerce, finance, soins de ménage et de beauté, s'adresser à Mme Jeanne Erard, directrice des *Conseils d'une Parisienne*, 10, rue Dombasle, Montreuil-sous-Bois (Seine).

* * *

PETITE CORRESPONDANCE

Rubis C. — Sisteron.

1· Voici cette recette :

« Vernis pour meubles ». — Mettez dans une bouteille : de l'huile de lin, de l'essence de térébenthine, du vinaigre et de l'esprit de vin par parties égales, secouez bien pour obtenir le mélange, et servez-vous-en pour nettoyer le meuble.

Afin de polir ce vernis et de lui donner un beau brillant on se sert de tripoli délayé dans de l'eau, afin de former pâte dont on imbibe un tampon de flanelle. Frottez-en vigoureusement le vernis quand celui-ci sera sec. Enlevez ensuite le tripoli avec un mélange de suif de mouton et de fleur de farine et le meuble aura repris son aspect primitif.

2· « La Verveina Rosa » est le parfum porte-bonheur nouvellement paru est très apprécié par les coquettes, car il est d'une suavité idéale.

3· « La Mode », 61, rue Lafayette, Paris.

4· Vous feriez mieux d'écrire directement au Comptoir National d'Escompte de Paris, rue Bergère pour avoir tous ces détails trop longs à donner ici.

J. ERARD.

A nos lecteurs. — Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la maison

CONCHY ET JUSTET
Avenue de la Gare et Rue Droite
— SISTERON —

bien connue dans la région pour sa compétence mécanique vient d'organiser la location d'automobiles comme complément à son industrie.

En outre des voitures confortables à 4 et 6 places, la maison **Conchy et Justet** met en location des voitures pour le transport économique, d'un seul voyageur au prix de 0.25 c. le kilomètre.

On peut dore et déjà s'adresser soit Avenue de la Gare, soit rue Droite.

Si vous voulez rire et être au courant de l'actualité, abonnez-vous au journal

LE CHARIVARI
illustré satirique, politique, financier.
8 Pages.

On s'abonne dans nos bureaux et au journal, 10, rue de la Bourse, Paris.
Prix de l'abonnement : 12 francs.

© VILLE DE SISTERON

DEPARTEMENT DES BASSES-ALPES

Chemin d'Intérêt Commun N° 18 de Sisteron à Thoard

Rectification entre le Chemin de grande communication N° 4 et la Campagne Bayle

COMMUNE D'ENTREPIERRES

PURGE D'HYPOTHEQUES

AVIS

Par acte administratif reçu le 2 décembre mil-neuf-cent-treize par M. le Maire d'ENTREPIERRES à cet effet délégué, enregistré, les propriétaires dénommés dans le tableau ci-après ont cédé à l'Administration Vicinale pour la rectification du Chemin d'Intérêt Commun numéro 18, les parcelles de terrain dont la désignation suit et dont la vente a été stipulée aux conditions suivantes :

Numéros d'ordre	NOM ET PRÉNOMS des PROPRIÉTAIRES	DOMICILE	DÉSIGNATIONS CADASTRALES			NATURE DES TERRAINS	CONTENANCE EN MÈTRES CARRÉS		PRIX STIPULÉ		INDEMNITÉS SPÉCIALES		TOTAL
			section	numéros	LIEUX DITS		par parcelle	par propriétaire	par parcelle	par propriétaire	CAUSES d'augmentation	Montant de l'augmentation	par propriétaire
1	1° M. Jean Félicien Baptistin. 2° Madame AILHAUD Antoinette Geneviève Veuve en première noce de Jean Fortuné épouse Jean Félicien Baptistin, propriétaire.	Salignac	E	97	Colet d'Arouès	Labour	320m2	1819m2	120 f.	671 f. 50	Aire pavée supprimée	28 f.50	800 f. 00
			E	92	id.	id.	194 »		72.75		Indemnité de morcellement	100 f.00	
			E	94	id.	id	1220 »		457 50		«	«	
			E	42	id.	labour taillis	85 »		21.25				
2	1° Mme Marie Louise GIRAUD Vve DEVEZE ; 2e Mme Denise Madeleine Charlotte DEVEZE, Vve BOREL, épouse François Georges Antoine Maxime, préfet des Vosges. 3° Mlle Juliette Cécile Marie Louise Borel, majeure ; 4e Mme Henriette Isabelle, Marie Honorée DEVEZE, épouse MASSOT Louis Joseph Aristide, banquier à Sisteron ; 5° A. VILLEVIELLE Elie, ex-percepteur des Contributions directes, aux Mées.		E	322	Briasc	Labour	1057 »	2376 »	528.50	1188 f. 00	Morcellement	212 f.00	2100 f. 00
			E	296	id	id.	67 »		33.50		«	«	
			E	294	id.	id.	40 »		20.00		«	«	
			E	295	id.	id.	123 »		61.50		«	«	
			E	231	id	id.	180 »		90.00		Perte d'arbres et d'arbustes	700 f.00	
			E	293	id.	id	421 »		210.50		«	«	
			E	291	id.	id.	240 »		120 00		«	«	
			E	273	id	id.	248 »		124.00		«	«	

Cette publication est faite en conformité des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, afin que les intéressés puissent dans la quinzaine de la transcription de l'acte, faire inscrire les privilèges et les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales. A défaut d'inscription dans ce délai, les immeubles cédés à l'Administration Vicinale seront affranchis de tous privilèges de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits de femmes, mineurs et interdits, sur le montant de l'indemnité revenant aux vendeurs.

Fait, à Digne le 14 Mars 1914.

Le Préfet des Basses-Alpes,
FONTANÈS.

Etude de Me PIERRE BOREL
Licencié en Droit, Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE

aux Enchères Publiques
ET VOLONTAIRES

Fixée au **dimanche vingt-neuf mars** mil-neuf-cent-quatorze, dans la salle de la mairie de **Sourribes** à **deux** heures de l'après-midi, des immeubles suivants sis à Sourribes appartenant à M. PAUSE Amédée.

PREMIER LOT

Maison au village avec terre, numéros 6 et 9, section A, touchant Baudoin, le Vanson et l'église.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci. . . . . **100** francs

DEUXIEME LOT

Terre complantée en oliviers au quartier du village, numéros 317 p. section A. d'une contenance de 32 a.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci. . . . . **100** francs

TROISIEME LOT

Terre au quartier du Courtieu, numéros 99, 100, 101, de 10 ares 52 centiares ; touchant Latainville et Féraud.

Mise à prix : **Cinquante** francs.
ci . . . . . **50** francs

QUATRIEME LOT

Blache, au quartier de la Platte lieu dit le village numéros 185, 192 et 193, de 2 hectares 18 ares 28 centiares ; touchant Roumieu, Pélestor, Mégy.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci . . . . . **100** francs

CINQUIEME LOT

Blache, au même quartier numéro 263 p, section A, de 1 hectare 2 ares, touchant Brun et Richaud

Mise à prix, **Cinquante** francs
ci . . . . . **50** francs

SIXIEME LOT

Maison au hameau de Saint-Roman, touchant le chemin et Lieutaud Paul.

Mise à prix, **Cinquante** francs
ci . . . . . **50** francs

SEPTIEME LOT

Terre au quartier de la Condamine, numéro 280 section B. dans toute sa contenance, touchant Féraud, Mégy et Heyriès.

Mise à prix, **Cinq cent** francs.
ci. . . . . **500** francs

HUITIEME LOT

Aires au hameau de Saint-Roman, numéro 306 section B ; touchant le chemin, Drivoy et Latainville.

Mise à prix, **Cent** francs.
ci . . . . . **100** francs

NEUVIÈME LOT

Terre au quartier de la Pièce, numéros 56, 57, 71, section B, touchant Giraud et Féraud.

Mise à prix, **Cent** francs.
ci . . . . . **100** francs

DIXIEME LOT

Terre au quartier de Plan Saint-Roman ou Pièce, numéro 240, section B, touchant Latainville et Amielh.

Mise à prix, **Cent** francs.
ci . . . . . **100** francs

ONZIEME LOT

Terre au quartier de Counoiges, numéros 617, 618, 619, 620 à 623, section B, de 4 hectares 29 ares.

Mise à prix, **Cinq cent** francs.
ci . . . . . **500** francs

DOUZIEME LOT

Blache à Combaillet, numéro 586 section B.

Mise à prix, **Cinquante** francs.
ci . . . . . **50** francs

TREIZIEME LOT

Terre au quartier de l'Arénas, numéros 47 p. 48 p. 49 p. section B. touchant le chemin. Richaud, Brançon, de 16 ares 36 centiares.

Mise à prix, **Trente** francs.
ci . . . . . **30** francs.

QUATORZIEME LOT

Un petit **Domaine** avec bâtiment en ruines, prés, labour et dépendances, situé sur le terroir de Beaudument, numéros 76, 77, 378, 82, 96, 98, 100, 107, 111, 113, 494 section B, et autres plus exacts, touchant l'administration des Forêts.

Mise à prix, **Cinq cent** francs.
ci . . . . . **500** francs

Pour tous renseignements et pour traiter s'adresser à Me BOREL, notaire, chargé de la vente.

P. BOREL.

FÊTES DE PAQUES

A l'occasion des Fêtes de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 2 Avril 1914 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 23 Avril, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

Société des "Express" Machines à LAVER le LINGE
RECOMMANDÉ AUX
MENAGES, HOTELS, COIFFEURS.
etc., etc.
J. GIRARD
Directeur-concessionnaire
pour les Basses-Alpes
On demande des représentants pour le Département.

Cacao à l'Avoine Bastide
DEJEUNER EXQUIS
Fortifiant *Reconstituant*

Bulletin Financier

Notre marché, imitant l'exemple de Londres, se raffermit.

Le 3 0|0 s'inscrit plus soutenu à 87.

Les Fonds d'Etats étrangers restent lourds : Extérieure 90 ; Turc 84.05. Fonds russes faibles : Consolidé 90.10.

Etablissements de crédit en reprise : Crédit Lyonnais 1665 ; Comptoir d'Escompte 1048 ; Société Générale 814 ; Union parisienne toujours faible à 942.

Valeurs de traction et d'électricité très peu traitées.

Valeurs industrielles russes indécises : Briansk 458 ; Toula 1.003 ; Maltzoff 727.

Compartiment cuprifère irrégulier. Le Rio en progrès à 1795.

Valeurs de caoutchouc hésitantes ; Malacca 101.50.

Mines d'or sud-africaines des plus calmes.

Le marché des valeurs naphtifères reste assez actif ; Naphte 595 ; Grosnyi 2.670.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

SAVON des PRINCES du CONGO
Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

L'Imprimeur Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

MACHINES A COUDRE

Francis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue de Provence — SISTERON — Basses-Alpes

QUE DE FORTUNES sont gagnées chaque année par d'humbles ouvriers ou employés possesseurs d'une OBLIGATION A LOTS. Chaque jour l'on apprend qu'un tel pauvre hier, a conquis la *RICHESSE*. Les VALEURS A LOTS représentent l'épargne la plus attrayante, la mieux garantie du bas de laine Français.

Acheter des Valeurs à lots, c'est faire œuvre de prévoyance et OUVRIR SA PORTE à la FORTUNE.

LE 6 AVRIL PROCHAIN

Avec une Obligation 3 0/0 Ville de Paris 1912 qui participe aux lots suivants

19	Gros Lots de	200.000	francs
93	—	100.000	—
112	—	50 000	—
224	Lots de	10 000	—
1.120	—	1.000	—
12.762	—	500	—

Soit 14.330 Lots pour la somme de 28.452.000 Francs

Pour CINQ Francs on reçoit de suite le numéro d'une Obligation 3 o/o Ville de Paris 1912 et l'on participe au PROCHAIN TIRAGE DU 6 AVRIL 1914, avec droit à la TOTALITE du LOT gagné.

Sécurité absolue. — Listes gratuites après Tirages. — 12 Tirages annuels.

Le numéro du Titre est envoyé par retour du courrier.

Adresser Mandat de Cinq francs à M. le Directeur de *La Prévoyante* (Service International), 2, Quai des Eaux-Vives Genève (Suisse). — Affranch. à 0 f. 25.

AVIS IMPORTANT. — Les Mandats-poste et Bons de poste français sont acceptés. Toute demande non affranchie sera refusée.

Produits Alimentaires

Hygiéniques et de Régime

pour

DIABÉTIQUES, DYSPEPTIQUES, ALBUMINURIQUES

et personnes souffrant de l'Estomac

TÉLÉPHONE 44-09

F. GIRAUD

124, Avenue Thiers, LYON

Pain mousseline	Flocons mousseline d'orge
Flûtes mousseline	Flocons mousseline de lentilles
Biscottes mousseline	Farine mousseline torréfiée
Céréaline au gluten	Farine mousseline de lentilles
Céréaline au Cacao	Farine mousseline de haricots verts
Céréaline à la viande de bœ	Crème mousseline d'avoine
Semoules mousseline de gluten	Crème mousseline d'orge
Semoules mousselines torreflées	Crème mousseline de riz
Flocons mousseline d'avoine	Crème mousseline de févettes

Petit bananin. — Flocons mousseline haricots et pois verts. — Farine mousseline pois verts. — Crème de banane ; Crème mousseline « Radix », au suc de carotte. — Crème mousseline de pommes reinettes — Crème mousseline d'Epinards. — Crème mousseline de châtaignes.

Les pains et les flûtes se font sans sel pour albuminuriques

La Maison F GIRAUD a obtenu les plus grandes récompenses dans toutes les Expositions où elle a présenté ses produits

Les demander dans toutes les bonnes maisons d'Alimentation Boulangeries, Epiceries, etc., etc,

EXIGER LA MARQUE

Seule Maison de vente à Sisteron :

Epicerie Centrale F. AUDIBERT, rue Droite, 43

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, 25, rue Droite, SISTERON

Impressions commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS

Certificats de Vie — Mandats de Payements — Convocations

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Travail soigné. — Affiches de tous genres

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le gérant, **Vu pour la légalisation de la signature ci-contre ;** **Le Maire,**

© VILLE DE SISTERON